



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

caisses

Question écrite n° 87554

Texte de la question

M. Michel Destot attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la situation de la Caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assurance vieillesse et ses multiples défaillances, dont il a pu prendre connaissance grâce à l'interpellation d'une de ses concitoyennes. Cette dernière a pu lui faire part de l'ensemble des incohérences et des éléments préoccupants que leurs adhérents subissent ces dernières années. Ils ont d'ailleurs fait émerger un collectif et ont déjà entamé des procédures judiciaires à l'encontre des dirigeants. Un rapport de la Cour des comptes a fait par ailleurs état, en février 2014, de l'ensemble des erreurs et dysfonctionnements existants, avec des chiffres et faits pour le moins surprenants : pour exemple, un retraité sur deux n'a pas touché sa pension dans les délais en 2012 ; le président du conseil d'administration de la CIPAV ne payait plus ses cotisations ces dernières années ; seulement 15 % des handicapés ont touché leurs pensions dans de bonnes conditions, toujours en 2012. Ce rapport énonce aussi des faits de prise illégale d'intérêts, d'utilisation frauduleuse de la vérité et de non-respect des règles de la commande publique depuis 2008. Il lui demande donc à de bien vouloir lui indiquer sa vision sur cette question et l'état d'avancement de ce dossier.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est attaché à la qualité du service rendu aux assurés par le service public de la sécurité sociale. L'activité des services de la caisse interprofessionnelle d'assurance vieillesse (CIPAV) a connu une forte pression du fait de la progression du nombre de dossiers à gérer : la caisse affine en effet des assurés relevant de plus de cent cinquante professions différentes et constitue donc la caisse la plus importante des professionnels libéraux (près de 550 000 affiliés - cotisants ou titulaires d'une pension de droit propre). Toutefois, cette situation dégradée n'est pas acceptable et le Gouvernement est très attentif aux derniers rapports, notamment de la Cour des Comptes, qui font état de graves difficultés au sein de cette caisse. Il suit avec vigilance les travaux destinés notamment à améliorer la qualité de service aux adhérents (réponse aux courriers et au téléphone, délais de liquidation...) et à moderniser le système d'information. Afin de garantir la qualité de la gestion des caisses de retraites de professions libérales, la loi du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites a prévu la conclusion d'un contrat pluriannuel entre la caisse nationale d'assurance vieillesse des professionnels libéraux (CNAVPL) et l'Etat. Il sera décliné en contrats de gestion liant la CNAVPL et chacune des sections professionnelles, dont la CIPAV. Le contrat pluriannuel, en cours de finalisation, portera des objectifs ambitieux en matière de qualité de service. De plus, une mission d'appui a été mandatée auprès de la CIPAV en 2014. Elle était destinée à lui permettre de déterminer et de mettre en oeuvre dans les meilleurs délais les conditions du rétablissement d'une gestion efficace et performante au service des adhérents. Cette mission s'est traduite, dès la fin de l'année 2014, par des évolutions notables au sein de la CIPAV. Dans la gouvernance tout d'abord, avec le renouvellement du conseil d'administration ainsi que la nomination d'un nouveau directeur en décembre 2014. Dans les services aux adhérents ensuite, avec l'amélioration sensible du recouvrement, le traitement d'un stock de plusieurs milliers de courriers en retard et l'externalisation du traitement des chèques dans le but de faire chuter les délais de 2 mois

à 4 jours. Enfin, concernant l'accueil des adhérents, l'activité de la plateforme téléphonique a connu une augmentation sensible dès le début de l'année 2015 et la CIPAV étudie actuellement la possibilité de mettre en place très prochainement un accueil physique en région.

Données clés

Auteur : [M. Michel Destot](#)

Circonscription : Isère (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87554

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 3 novembre 2015

Question publiée au JO le : [25 août 2015](#), page 6421

Réponse publiée au JO le : [17 novembre 2015](#), page 8338